

Procès-verbal de la rencontre entre la Direction et la Commission du  
personnel de l'UNIL (CoPers)

---

Lundi 09 mai 2016, 14h00, salle Herbette, Unicentre.

---

Présent(e)s

Mmes Sabina Rondic  
Ariane Morin  
Sarah Stephen

MM. Jacques-Antoine Gauthier  
Gaspard Turin  
Flavio Cazzaro  
Eric Verrecchia  
Daniel Rod

Aitor Gosende (prise du PV)

Excusé(e)s

Mmes Caroline Kizilyaprak  
Rachel Falconer

MM. Daniel Oyon

---

**Ordre du jour**

- 1. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 9 MARS 2016**
  - 2. COMMUNICATIONS DU BUREAU**
  - 3. RENCONTRE AVEC LA DIRECTION ET LE RESPONSABLE DES RH**
- 
- a) **CAMPUS POSTGRADE** ..... 2
  - b) **SIEGE COPERS AU CONSEIL DE L'UNIL** ..... 3
  - c) **MISE EN PLACE D'ATELIERS DE FORMATION AU MANAGEMENT DU PERSONNEL D'UNITES ET DE SERVICES** ..... 3
  - d) **TELETRAVAIL**..... 4
  - e) **FIN DES CONTRATS D'ASSISTANTS** ..... 5
  - f) **CONGES SCIENTIFIQUES DES ENSEIGNANTS**..... 5

g) MOBILITE SUR ET AUTOUR DU CAMPUS.....	6
h) QUESTIONS LIEES AU CHANGEMENT DE DIRECTION.....	6

## **1. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 9 MARS 2016**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## **2. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

Le bureau informe les membres de la CoPers que la Présidente de la CoPers a rencontré la déléguée à l'Egalité et que le bureau *in corpore* a rencontré la future rectrice de l'UNIL

Le point est fait sur le développement de l'Intercopers

Les précisions suivantes sont données à propos de la question de l'aménagement et du contrôle du temps de travail : seul le PAT peut être tenu de relever ses heures de présence. Le corps intermédiaire et les enseignants n'y sont pas obligés car ils ne sont en principe pas soumis à la LAT. Le relevé des heures n'implique pas nécessairement une obligation de timbrer. En revanche, il faut respecter le temps de travail de 41,5 heures par semaine selon les règles posées aux art. 114 ss RLpers. Le dimanche étant un jour férié, il est en principe exclu de demander à des assistants de se rendre sur leur lieu de travail ce jour là. Sauf exception, on ne peut plus exiger leur présence dès 7h.

## **3. RENCONTRE AVEC LA DIRECTION ET LE RESPONSABLE DES RH**

### **a) Campus postgrade**

#### La Direction :

Il s'agit d'une nouvelle structure dédiée à l'encouragement de la relève académique.

Le rapport final a été adopté, cette nouvelle structure a 3 missions : 1. Informer la relève scientifique, 2. Encourager la relève scientifique (ateliers, conseil, etc.), 3. Observer la relève (récolter et fournir des chiffres fiables sur la relève scientifique à l'UNIL).

Nous travaillons en ce moment à l'élaboration d'un nouveau poste. Il s'agirait d'un conseiller « carrière » pour les doctorants et post-doctorants qui souhaitent poursuivre une carrière non-académique. Le poste devrait être mis au concours en début d'année prochaine.

#### La CoPers :

Cette personne serait en charge de tous les dossiers ?

#### La Direction :

Oui, il s'agirait cependant d'une aide ponctuelle et brève. D'autres services payants plus élaborés seront disponibles comme par exemple la mise en place d'un bilan de compétences.

La CoPers :

Quel rapport entre cette structure et l'école doctorale ?

La Direction :

Cette nouvelle structure ne touche aucunement l'aspect scientifique. Elle a un rôle informatif, et fournira une liste complète des outils et informations utiles concernant la relève académique. Il faut le voir comme un accès identifié ou la personne concernée (doctorant, post-doctorant) pourra s'adresser pour trouver les services dont elle a besoin.

La CoPers :

Qu'en est-t-il des personnes qui pendant une période donnée ont travaillé dans le domaine non-académique et qui reviennent dans le milieu académique, en opposition à cette nouvelle structure qui conseille les personnes qui souhaitent quitter le monde académique (la nouvelle structure étant axée de l'intérieur vers extérieur) ?

La Direction :

Cette structure existe déjà sous plusieurs formes.

## **b) Siège CoPers au Conseil de l'UNIL**

La CoPers :

Est-ce envisageable de demander un siège CoPers au conseil de l'Unil ? Si non, pourquoi ?

La Direction :

Non. Parce que la loi de L'université de Lausanne stipule une représentation par corps et par faculté au conseil de l'Université. Pour ce faire, il faudrait changer la loi ce qui n'est sans doute pas approprié.

## **c) Mise en place d'ateliers de formation au management du personnel d'unités et de services**

La CoPers :

Serait-il possible de concevoir un cahier des charges pour chacun des différents corps de l'UNIL ? Nous constatons que, trop souvent, certaines personnes s'engagent dans des postes exigeant un grand nombre de responsabilités (corps professoral notamment) ignorant parfois les tâches exactes du travail pour lequel elles s'engagent. Il serait souhaitable que ces fonctions managériales soient explicitées et connues.

La Direction :

Chaque faculté se doit de fournir les informations nécessaires concernant les nouvelles responsabilités lors d'un engagement ou mise en place de nouvelles fonctions. Cependant, en fonction des facultés, des responsabilités et des fonctions concernées cela n'est pas fait de façon systématique.

Par contre, au niveau budgétaire la tendance est de garder le contrôle au niveau de chaque faculté. Avec par exemple, les doyens, vice-doyens et directeurs d'instituts, qui gèrent eux-mêmes leurs budgets.

Nous avons lancé un Atelier RH proposant une formation sur le cahier des charges. Malheureusement, le nombre d'inscrits était trop faible, l'atelier a été annulé. Il ciblait l'identification des compétences et le management. Nous nous efforçons de travailler avec le CSE sur le management académique. En parallèle, il y a des responsables RH sur le terrain.

Il est nécessaire de réfléchir à la façon de soutenir des collègues qui passent d'un statut d'enseignant à celui de responsable de faculté.

#### La CoPers :

Effectivement, passer d'un poste d'enseignant à celui de doyen est un changement de poste complet. Cette charge est parfois assumée à contrecœur par les gens.

#### La Direction :

Il est vrai que peu de monde se précipite quand les postes sont mis au concours, mais la plupart des personnes qui assument ces postes prolongent leurs fonctions et finissent assez contents de leur expérience.

Il faut des compétences budgétaires relativement importantes et cela nécessite une certaine charge de travail. Par ailleurs cela peut leur donner une influence relativement importante quant à l'orientation scientifique de leur département.

#### La CoPers :

Nous constatons aussi que les vice-doyens n'ont pas la reconnaissance des doyens. Les vice-doyens restent encore professeurs, alors que les doyens ne sont plus que doyens. Cela dépend de la personnalité et l'investissement que la personne veut mettre dans ses fonctions. Peut-être que des journées de formation seraient nécessaires ?

#### La Direction :

La journée d'accueil existe pour les professeurs, puis nous organisons une deuxième séance sur les questions RH. Nous constatons que peu de gens s'y intéressent.

A titre d'exemple, à Bâle, une formation de 2-3 jours obligatoires pour les professeurs a été désertée.

Un tutorat pourrait être une voie à suivre, mais il faut garder à l'esprit qu'il n'y a pas de solution miracle.

### **d) Télétravail**

#### La CoPers :

Une convention télétravail existe. Quelle est la position de la Direction.

#### La Direction :

Le télétravail est une piste à creuser, avec quelques réserves. D'abord, cela ne peut concerner qu'un certain nombre de postes. Ce n'est pas une règle que l'on peut favoriser pour tout le monde. Deuxièmement, le télétravail peut fonctionner avec certaines limites : des rencontres entre tous les membres du département doivent continuer d'avoir lieu. Troisièmement, nous n'avons pas d'intention générale ; chaque responsable de structure doit évaluer si cela est possible en fonction du contexte. Nous ne sommes ni pour ni contre, il faut aller dans cette direction, mais sans que l'on puisse dire que c'est valable pour tout le monde.

Aussi, pouvons-nous nous demander ce qu'est véritablement le télétravail. Il y a deux types de demandes : premièrement, celle du télétravail avec réalisation d'une charge de travail depuis la maison ; dans ce cas-là il faut faire une convention : les conditions doivent être claires, cela doit se faire de façon limitée

dans le temps et cela doit être rediscuté régulièrement. Deuxièmement, la question de la flexibilité du temps de travail et de «l'arrangement horaire » ; ces demandes sont beaucoup plus nombreuses, il s'agit principalement d'arriver au travail plus tôt ou plus tard. Nous ne faisons pas de publicité pour ça, mais nous répondons à toutes ces demandes.

La CoPers :

N'y a-t-il pas un risque d'amalgame entre vie privée et travail ?

La Direction :

La personne qui effectue un télétravail doit remplir un fichier horaire.

### **e) Fin des contrats d'assistants**

La CoPers :

Le contrat est renouvelable deux fois deux ans. Or, il existe toujours le problème de la fin de thèse. Quel est le point de vue de la Direction ? Dans quelle mesure serait-il possible de modifier la LuL ?

La Direction :

Il ne faut surtout pas modifier la LuL. L'ancienne loi exigeait de réaliser une thèse en 5 ans, exceptionnellement 6 ans, or la pratique commune était de réaliser la thèse en 6 ans. Il s'agit plutôt de trouver un moyen de réduire la précarité et diminuer la durée des thèses.

Il y a une dérogation possible pour les doctorants en congé maladie ou congé maternité. Il faut aussi rappeler que certains professeurs souhaitent interrompre des contrats en cours de thèse.

En moyenne, les doctorants soutiennent leurs thèses en 4 ans et une année supplémentaire ne produirait pas nécessairement une augmentation des gradués.

### **f) Congés scientifiques des enseignants**

La CoPers :

Le règlement interne de l'UNIL a été établi avant les accords de Bologne, or il y a eu depuis une augmentation des charges administratives et une augmentation du nombre d'étudiants (l'idéal serait d'avoir 80 étudiants par enseignant mais actuellement il y a en moyenne 200 étudiants par enseignant). Dans ces conditions, dégager du temps pour la recherche pose un problème.

Quelle est la position de la Direction par rapport au plan d'intention UNIL 2012-13 ?

La CoPers suggère l'aménagement de la directive 1.19 de la Direction (extension de la possibilité d'obtenir une décharge après 6 ans, en cas d'une charge particulièrement lourde pendant ces 6 ans).

La Direction :

Rappelons d'abord que l'UNIL est la seule université où le congé scientifique s'applique aussi aux MER.

De plus, le budget de l'Unil dédié à l'enseignement a plus augmenté que le nombre d'étudiants.

Il existe d'autres solutions que les congés scientifiques pour donner du temps pour la recherche.

Un travail de réflexion avec les doyens est envisageable. Les congés scientifiques sont extrêmement chers : comment faire pour que les budgets n'explorent pas ? Aujourd'hui, le congé scientifique est considéré comme un dû, alors que ce n'est

pas le cas (il a le droit d'être demandé, pas d'être exigé). Toutefois, le décanat donne peu de réponses négatives.

Des propositions ont été faites pour raccourcir la durée qui sépare deux congés scientifiques (actuellement la durée est de 8 ans). Les facultés s'y sont opposées, elles ont préféré conserver le *statu quo*. Cependant, des changements ont bien eu lieu, la décision prise le 8 février de cette année a permis de fixer des critères pour qualifier les exceptions qui permettent de passer de 8 ans à 6 ans la durée qui sépare deux congés scientifiques successifs.

Pour en revenir à la question des décharges « partielles », toutes les facultés des sciences humaines et sociales se sont vues attribuées des budgets pour ces décharges partielles. Nous insistons sur le « partielle », car l'on ne comprendrait plus la différence entre décharge totale et congé scientifique.

## **g) Mobilité sur et autour du campus**

La CoPers :

Serait-il envisageable de donner des noms de rues aux petits chemins de l'Unil ?

La Direction :

Un rapport a été commandé la semaine passée sur la signalétique du site. Il a pour objectif d'amener les gens à savoir sur quel quartier du site ils se trouvent (changement du nom des parkings, et du nom des métros). Puis, une signalétique exact sera mise en place au niveau du sol, sauf dans certains cas où ce n'est pas possible

La CoPers :

Faisabilité d'un passage sur la route cantonale, soit aérien, soit souterrain ?

La Direction :

Une passerelle va être construite sur le terrain vortex pour accéder au parking de la route de la Sorge. La construction du Sinathlon a condamné le petit passage sous la route, et nous nous battons pour que l'on remette un passage sous voie. La promesse de son rétablissement a été faite, et il sera construit fin 2016.

## **h) Questions liées au changement de Direction**

La CoPers :

Quels sont les questions et les enjeux qui vous paraissent essentiels concernant le personnel de l'Université de Lausanne suite au changement de direction?

La Direction :

Ces dernières années, nous avons vécu une situation assez favorable : avec une augmentation salariale, un cadre confortable et entretenu, et une situation financière favorable.

Pour ces cinq prochaines années, des coupes budgétaires au niveau fédéral sont à prévoir avec des répercussions sur la masse salariale L'université est libre d'établir ses objets de recherche, mais il existe une pression politique et des attaques perpétuelles notamment en sciences humaines et sociales. Il serait dramatique que l'université soit contrainte d'orienter ses objets de recherche en fonction de raisons politiques.

Cependant, l'Unil a été extrêmement bien soutenue par le Canton et l'ensemble des autorités politiques.

Rappelons que la CoPers est un organe représentatif du personnel de l'université qui a pour mission de discuter avec la Direction, il serait judicieux que la CoPers se concentre sur les problématiques communes et transversales. Plusieurs thématiques spécifiques soulevées par la CoPers nous semblent importantes : la formation des cadres académiques, la mobilité interne des collaborateurs – en lien avec les carrières des « seniors » (collaborateurs qui ont plus de 10 ans d'ancienneté). La Direction est prise entre deux pôles, où elle doit d'une part appliquer la loi et, d'autre part, soutenir ses membres.

Deux autres enjeux importants sont mentionnés:

1. L'élargissement du campus, qui devient de plus en plus une petite ville.
2. Un débat politique sur la relève académique : de plus en plus de pression est exercée pour abaisser le nombre de doctorants et post-doctorants.

La séance est levée à 15:40.